

Réunion plénière sur les Classifications du 7 juillet 2017

Le 7 juillet, s'est tenue une énième séance de négociations relatives aux classifications. Au préalable de cette réunion, une intersyndicale (à l'initiative de la CGT) avec les 4 principales organisations de la branche s'est réunie (FO / CFDT / CGC / CGT). Il en ressort plusieurs points de convergences entre nos organisations sur deux volets. Le premier étant sur la stratégie de négociation suivie par l'UIMM qui consiste à ne pas prendre en compte les propositions des organisations syndicales et de toujours garder la main sur la rédaction des documents de négociation. Le deuxième volet a porté sur les points bloquants pour nos organisations avec notamment : la reconnaissance de la qualification dans les salaires et leur évolution, la reconnaissance des diplômes, le déroulement de carrière, l'association des salariés à la mise en œuvre des critères classants de la classification et le devenir de la prime d'ancienneté. A l'issue de cette intersyndicale, nos organisations ont convenu d'aborder chacune leurs points de blocage lors de la séance.

Lors de la réunion plénière, après une présentation de l'UIMM de la dernière version du projet d'accord, l'ensemble des 4 organisations sont intervenues. La CGT a rappelé tout d'abord que depuis le début de la négociation, elle porte un projet de classifications des savoirs et savoir-faire des salariés opposés à celui de l'UIMM basé sur le classement des fonctions tenues. Après l'intervention de toutes les organisations syndicales qui ont repris leurs propos de l'intersyndicale, l'UIMM s'est retrouvée isolée et arc-boutée sur son projet de classifications.

Face à ce front syndical, l'UIMM a voulu faire diversion en orientant les discussions sur des aspects juridiques. Se plaçant en victime, elle sous-entend « le manque de confiance des organisations syndicales sur la loyauté des directions d'entreprises à appliquer objectivement la classification ». Malgré ses tentatives, les organisations syndicales ont réaffirmé leurs propositions et leurs points bloquants.

Alors que l'UIMM souhaite conclure la négociation dès la rentrée, nos interventions et celles de trois autres organisations syndicales ont concouru à obliger le patronat à modifier son calendrier de négociations.

La manifestation nationale à Paris le 13 octobre 2017 devant le siège de l'UIMM sera le passage obligé pour faire reculer le patronat et imposer notre projet de classifications. L'action du 12 septembre dans les territoires, sera également le moment de nous faire entendre sur ces questions en plus de la réponse à apporter à l'attaque coordonnée du gouvernement Macron avec ses ordonnances.

La Délégation Fédérale.